



OPTIMUM®

Assurance vie

50^{ans}

“ Votre partenaire
en assurance vie ”

Flash

Janvier 2026

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de janvier :

1. Vœux – 2026
2. Finances - Projet de loi de finances pour 2026... Où en sommes-nous ?
3. Une fiscalité du patrimoine à réformer estime le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) (source : vie-publique)
4. Épargne réglementée : baisse du taux du Livret A en février
5. Vie sociétale - Anciens Présidents et anciens Premiers ministres : quelles sont les dépenses prises en charge ?
6. Élections Municipales
7. Un salarié peut-il reporter des jours de congés payés pour cause de maladie ? (source : service-public.gouv.fr)
8. Optimum Gestion Financière – Bilan 2025 et perspectives 2026

Vœux – 2026

Chers partenaires,

Nous vous adressons tous nos vœux de santé, bonheur et prospérité pour vous, vos proches et vos équipes.

Toutes nos ressources au siège et toute notre équipe commerciale sont orientées vers un accroissement de la qualité du service rendu en cette année 2026.

Nous vous souhaitons une excellente année !

2026
2026

santé
bonheur
prospérité



Projet de loi de finances pour 2026... Où en sommes-nous ?

Un point complet des éléments prévus, des éléments adoptés et rejetés

Baisse des dépenses de l'État, abattement forfaitaire de 2 000 € sur les pensions de retraite, gel de l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu, taxe sur les holdings patrimoniales, impôts exceptionnels sur les plus fortunés prolongés... Que contient le projet de loi de finances qui entend ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026 ?

Le 23 décembre 2025, un projet de loi de finances spéciale a définitivement été adopté au Parlement, en application de l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Le budget 2026 ne pouvait plus être promulgué avant le 31 décembre.

Le 10 janvier la commission des finances de l'Assemblée nationale a rejeté la partie « dépenses » du projet de loi de finances ; la partie « recettes » avait été rejetée le 9 janvier.

Le texte est à nouveau examiné depuis le 13 janvier. Plusieurs options se profilent actuellement dont : un texte adopté en séance avec des amendements, un recours au 49.3, un rejet et la reconduction du budget 2025... À suivre.



Les étapes précédentes

Sommaire

- 1) Le projet du gouvernement
- 2) L'examen du texte au Parlement

1) Le projet du gouvernement

Le projet de loi de finances pour 2026 est présenté dans un contexte politique particulier. Le Premier ministre Sébastien Lecornu a renoncé recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour le faire adopter. Il entend faire évoluer au cours des débats parlementaires son texte initial et a précisé que l'objectif de déficit public pourra être assoupli, mais qu'à la fin il « *devra être à moins de 5% du PIB* ».

Pour l'heure, le projet de budget 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par :

- Des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés à hauteur de 6,5 milliards d'euros (Md€) et par la suppression de 23 niches fiscales pour un gain d'environ 5 Md€ (la France en compte actuellement 474 pour un coût total de 85 Md€) ;
- Une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale, qui représente deux tiers de l'effort budgétaire total.

Le gouvernement table en 2026 sur des prévisions de croissance de 1 % (après 0,7 % en 2025) et d'inflation de 1,3 % (contre 1,1 % cette année). Il projette de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 (après 5,4 % en 2025 et 5,8 % en 2024) et sous les 3 % en 2029. La part de la dette publique atteindrait quasiment 118 % du PIB (+2 points par rapport à 2025).

Les mesures concernant les particuliers

Le PLF 2026 prévoit de geler le barème de l'impôt sur le revenu. D'ordinaire, ce barème est indexé sur l'inflation.

La contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR), introduite par la loi de finances pour 2025, est reconduite en 2026 afin que les quelque 24 000 foyers les plus aisés (dont le revenu annuel dépasse 250 000 euros pour un célibataire et 500 000 euros pour un couple) soient imposés à un taux moyen minimum de 20 %.

Une nouvelle taxe sur le patrimoine financier, visant les actifs des sociétés dites « holdings », est instaurée pour faire échec aux stratégies de contournement de l'impôt. Les actifs affectés à une activité professionnelle ne seront pas concernés.

L'abattement actuel de 10 % sur les pensions de retraite, qui bénéficie principalement aux retraités imposables, va être remplacé par un abattement forfaitaire de 2 000 € pour un célibataire et de 4 000 € pour un couple. Pour le gouvernement, cette réforme permettra « de mettre à contribution les retraités les plus aisés » et de rendre « le dispositif plus favorable » pour les petits retraités.

La réduction d'impôt pour frais de scolarité dans le secondaire et le supérieur est supprimée, de même que l'exemption d'impôt sur les indemnités journalières pour affection longue durée (ALD).

L'article 23 revoit la fiscalité sur les tabacs et instaure une nouvelle taxe sur les liquides de vapotage pour cigarettes électroniques.

Concernant le logement, la réduction d'impôt sur le revenu « Madelin » ou « IR-PME » est modernisée. En 2026, les aides à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' resteront recentrées sur les logements prioritaires, comme c'est déjà le cas depuis fin septembre 2025.

Le dispositif dit « Coluche » est assoupli : le plafond des dons aux associations venant en aide aux plus démunis ouvrant droit à une réduction d'impôt de 75 % est porté à 2 000 € par an, contre 1 000 € aujourd'hui.

Projet de loi de finances pour 2026... Où en sommes-nous ? (suite)

Les mesures touchant les entreprises

La surtaxe exceptionnelle sur les bénéfices des 400 plus grandes entreprises, instaurée en 2025, est prolongée en 2026 mais est divisée par deux. Sont concernés les grands groupes dont le chiffre d'affaires réalisé en France atteint ou dépasse 1 Md€ et qui sont redevables de l'impôt sur les sociétés.

Pour alléger les impôts des petites et moyennes entreprises (PME) et de taille intermédiaire (ETI), le PLF prévoit de reprendre la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) jusqu'à son extinction totale en 2028.

La réforme du seuil de franchise de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), envisagée en 2025, est revue : le seuil de droit commun est relevé à 37 500 € de chiffre d'affaires annuel afin de répondre aux difficultés rencontrées par les auto-entrepreneurs. Pour les travaux immobiliers, le seuil spécifique de 25 000 € fixé par la loi de finances pour 2025 est maintenu.

Afin de lutter contre la concurrence déloyale de grandes plateformes, notamment chinoises (comme Shein ou Temu), une taxe de 2 € sur les petits colis (de moins de 150 €) destinés aux particuliers et provenant de l'étranger (hors UE) est instituée. Cette taxe s'appliquera dans l'attente d'un dispositif devant intervenir au niveau européen à l'automne 2026.

Un recentrage de certaines aides de l'État aux entreprises (économie attendue de plus de 1,5 Md€) et du compte personnel de formation sont aussi annoncés.

Dans la continuité du PLF 2025, plusieurs dispositions en faveur des agriculteurs sont reconduites (déduction pour épargne de précaution, crédit d'impôt en faveur du bio...).

La maîtrise des dépenses de l'État

Le projet de loi prévoit de ralentir la hausse des dépenses publiques, pour diminuer leur part dans le PIB. En 2026, les dépenses de l'État s'élèveront à près de 501 Md€, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État).

Les moyens consacrés aux « priorités de la Nation » seront augmentés. Le budget de « Défense » atteindra 57,1 Md€. Il bénéficiera d'un effort de 6,7 Md€, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire, pour poursuivre la modernisation des armées et le financement des investissements jugés nécessaires dans le contexte international. 830 postes supplémentaires sont programmés.

Les autres ministères régaliens disposeront aussi d'un budget en hausse (+0,6 Md€ pour l'Intérieur et +0,2 Md€ pour la Justice) et d'effectifs supplémentaires (+1 600 postes chacun), notamment pour lutter contre la criminalité organisée et le narcotrafic, dans le prolongement de la loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic.

Les budgets de l'Éducation nationale et la recherche croîtront, pour leur part, de 0,4 Md€, en particulier pour financer la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants et la création d'environ 8 820 postes ainsi que pour poursuivre les mesures déjà engagées dans le cadre de la loi de programmation de la recherche 2021-2030.

De même, les crédits relevant du ministère de la transition écologique progresseront afin de poursuivre la décarbonation de l'économie.

La dépense sera maîtrisée sur les autres crédits ministériels, notamment par une rationalisation des interventions de l'État avec la suppression des doublons. Une réduction de 3 000 emplois est prévue (caisses de sécurité sociale comprises et hors réforme de la formation initiale des professeurs).

La participation des collectivités à l'effort de redressement

Les collectivités locales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public. En parallèle, le poids des normes sera réduit afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus.

Les collectivités les plus exposées financièrement à la conjoncture et au vieillissement démographique seront accompagnées, avec en particulier la mobilisation du fonds de sauvegarde pour un montant trois fois supérieur par rapport à 2024 à destination des départements les plus fragiles. L'accompagnement des collectivités faisant face à des événements climatiques d'ampleur sera également augmenté et simplifié.

L'avis du Haut Conseil des finances publiques

Dans un avis du 9 octobre 2025, le Haut Conseil des finances publiques souligne que « *la très forte incertitude politique actuelle et ses conséquences budgétaires et financières sont porteuses de risques importants sur la trajectoire de réduction du déficit public à laquelle notre pays s'est engagé* ». Le Haut Conseil considère que le scénario économique qui lui a été soumis est réaliste pour 2025 mais repose pour 2026 sur des hypothèses optimistes.



Projet de loi de finances pour 2026... Où en sommes-nous ? (suite)

2) L'examen du texte au Parlement

À l'Assemblée nationale



L'Assemblée nationale n'a réussi en 40 jours qu'à examiner la partie « recettes » du budget, avant de la rejeter à la quasi-unanimité des députés (une seule voix pour). Elle a en grande partie réécrit et complété ce volet « recettes ». Le gel du barème de l'impôt sur le revenu a été supprimé, l'abattement de 10 % sur les pensions de retraite a été maintenu. Plusieurs mesures de défiscalisation ont été votées : totalité des heures supplémentaires...

La réduction d'impôt pour frais de scolarité et la défiscalisation des indemnités journalières pour ALD ont été rétablies. La contribution différentielle sur les hauts revenus a été prolongée jusqu'à ce que le déficit soit inférieur à 3 %. Une mesure introduite par le gouvernement est venue, dans le cadre des héritages, mieux prendre en compte les familles recomposées.

Sur le sujet du verdissement des véhicules, un amendement du gouvernement a supprimé la prolongation d'une année, jusqu'à fin 2028, de la trajectoire de hausse du malus CO2 fixée dans le cadre de la loi de finances pour 2025.

Des nombreux amendements ont porté sur les impôts des plus fortunés : restauration de « l'exit tax » dans sa version d'avant 2019 ; transformation de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) en un nouvel impôt sur la fortune improductive, dont l'assiette ne se limiterait plus aux biens immobiliers... En revanche, l'impôt minimum sur les très hauts patrimoines, dite « taxe Zucman allégée », proposé par le parti socialiste, a été rejeté.

Plusieurs amendements concernent le secteur du logement en crise, comme l'augmentation des plafonds d'opération du prêt à taux zéro (PTZ) ou encore la création d'un statut de bailleur privé, afin d'inciter fiscalement les particuliers à investir dans le logement locatif abordable. En échange, le gouvernement s'est engagé à réduire les prélèvements imposés aux bailleurs sociaux sur leurs recettes.

Sur le volet entreprises, un amendement du gouvernement a rehaussé le taux de la taxe exceptionnelle sur les bénéficiaires des très grandes entreprises et allégé celui applicable aux ETI (pour un rendement attendu de 6 Md€ contre 4 Md€ dans le texte initial). Les députés ont, de leur côté, créé une taxe sur les bénéfices des multinationales, doublé le taux de la taxe sur les services numériques dite taxe "Gafam" (de 3 à 6 %). Une taxe exceptionnelle sur les

« superdividendes » a été introduite. La taxe sur les rachats d'action des grandes entreprises a été alourdie. L'impôt sur les sociétés pour les PME a été allégé. L'avantage fiscal « pacte Dutreil », appliqué aux transmissions d'entreprises familiales, a été davantage encadré. Le crédit d'impôt recherche a été amendé : conditionnement du CIR au maintien de l'emploi en France pendant dix ans, nouveau crédit d'impôt innovation pour l'intelligence artificielle (CII-IA)...

Des mesures fiscales en soutien aux agriculteurs ont été ajoutées au texte : nouveau crédit d'impôt d'accompagnement à la transmission des exploitations...

Concernant les taxes, la taxe de 2 € sur les petits colis en provenance de l'étranger a été précisée par le gouvernement : la taxe sera payée par « le tuyau de la TVA » et non plus par celui des « droits de douane ». Les députés ont voté de multiples amendements en matière de TVA, comme un taux réduit à 5,5% pour les abonnements d'électricité.

Au Sénat



Les sénateurs ont adopté la partie « recettes » puis la partie « dépenses » et nettement remanié le budget. Selon le ministre délégué aux comptes publics, David Amiel, le texte adopté par le Sénat porterait le déficit public à 5,3 % du PIB pour 2026, soit 0,4 points de plus que dans la version du gouvernement (12 milliards d'euros de plus).

Les sénateurs ont maintenu le gel du barème de l'impôt tel que prévu par le PLF initial. Avec l'avis favorable du gouvernement, ils ont toutefois réindexé sur l'inflation la première tranche du barème (taux de 11 %) afin de permettre à 200 000 foyers aux revenus modestes de ne pas devenir imposables l'an prochain. Ils ont reconduit l'exonération fiscale et sociale sur les pourboires jusqu'en 2026 (contre jusqu'en 2028 par les députés). La fiscalisation des indemnités journalières pour ALD, que souhaite l'exécutif, a été réduite de moitié (exonération de 50 %). L'abattement actuel de 10 % pour les retraités a été maintenu, mais avec un plafond abaissé à 3 000 euros (au lieu de 4 399 euros par foyer fiscal aujourd'hui), pour cibler les retraités les plus aisés.

Comme à l'Assemblée nationale, le champ de la nouvelle taxe sur les "holdings" a été limité aux actifs immobiliers et aux biens dits somptuaires (yachts, voitures de sport...). Le taux de la taxe a été relevé de 2 % à 20 % afin d'en faire

Projet de loi de finances pour 2026... Où en sommes-nous ? (suite)

un véritable outil anti-optimisation. L'IFI a été remplacé par une « contribution des hauts patrimoines » et réformé : son assiette a été modifiée et son seuil d'entrée doublé (de 1,3 million à 2,57 millions d'euros) pour exclure les ménages du fait de la flambée des prix de l'immobilier.

Sur le volet entreprises, les sénateurs ont notamment refusé de reconduire en 2026 la taxe exceptionnelle sur les bénéficiaires des très grandes entreprises. Ils ont supprimé, comme les députés, la révision du régime de la franchise en base de TVA pour les auto-entrepreneurs. Ce régime est donc rétabli dans sa version en vigueur avant le 1^{er} mars 2025, comme le prévoit d'ailleurs une loi du 3 novembre 2025. Le crédit d'impôt pour la recherche collaborative (CICO) et le crédit d'impôt pour investissement en faveur de l'industrie verte ont été prorogés de 3 ans.

De nombreux amendements sur la TVA ont été votés. La nouvelle taxe de 2 euros sur les petits colis extra-européens a été relevée à 5 euros. La taxe sur les produits de vapotage a été rejetée, comme à l'Assemblée nationale. La taxe sur la consommation de gaz a été rehaussée, tandis que celle sur l'électricité abaissée pour que le pays soit moins dépendant énergiquement.

Le volet consacré aux finances des collectivités locales a été largement amendé : suppression du retour à une dotation de fonctionnement régional et des réductions d'assiette du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), extension de la « dotation élu local » conformément à la proposition de loi sur le statut de l'élu local... La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière a été supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire. Un amendement, travaillé avec Régions de France, permettra aux régions d'augmenter jusqu'à 80 € le tarif plafond de la taxe sur les cartes grises (certificats d'immatriculation). L'expérimentation de la recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA) a été prolongée jusqu'à fin 2031 (au lieu de 2026).

Sur la partie « dépenses » non examinée par l'Assemblée nationale, le Sénat entend diminuer largement les dépenses publiques, tout en préservant les missions régaliennes. Il a augmenté les crédits du service civique pour accueillir environ 130 000 jeunes en 2026 et ceux dédiés aux équipements sportifs. Le prélèvement sur les bailleurs HLM a été réduit de 400 millions d'euros pour soutenir la production de logements sociaux. Les sénateurs ont maintenu mais modifié le statut du bailleur privé, introduit à l'Assemblée nationale, prévoyant un mécanisme d'amortissement des biens acquis en vue d'une location nue. Les sénateurs ont adopté une mesure pour abaisser le taux unique des plus-values immobilières à 9 % à compter de 2027, au lieu de 19% actuellement. Le taux serait porté à 18 % pour les cessions intervenant après au moins 2 ans de détention du bien.

Des amendements du gouvernement ont majoré les crédits de la mission outre-mer, notamment pour financer les infrastructures en Nouvelle-Calédonie. Les crédits pour l'hébergement d'urgence ont de même été augmentés (+85 millions d'euros).

Dans le cadre de la mission « solidarité, insertion, égalité des chances », l'article 79 du PLF qui vise à ne plus prendre en compte l'AAH dans le calcul de la prime d'activité a été supprimé.

Un amendement, adopté contre l'avis du gouvernement, a instauré le principe du non-remplacement d'un agent public de l'État sur deux partant à la retraite hors Éducation nationale et ministères régaliens. Un autre amendement a porté le délai de carence d'un à trois jours en cas d'arrêt maladie dans la seule fonction publique d'État.

Concernant la mission « travail, emploi », le Sénat a renforcé les aides pour l'embauche d'apprentis, ainsi que les crédits dédiés à l'insertion par l'activité économique. L'aide forfaitaire de 500 € aux apprentis souhaitant passer le permis de conduire, que le gouvernement envisage de supprimer, a été rétablie. L'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » a été prolongée de six mois, jusqu'à fin 2026.

Lors du vote des crédits de la mission « écologie et développement durable », le « fonds Barnier » consacré à la prévention des risques naturels majeurs a été renforcé. Un fonds « érosion côtière » a été créé, doté de 20 millions d'euros. Les dépenses des opérateurs de la transition écologique ont été diminuées.

En matière de recherche, les crédits des universités ont été majorés pour faire face à leurs charges de personnel, de même que ceux alloués à l'Institut national du cancer, en vue de mettre en place le registre national des cancers, créé par une loi du 30 juin 2025.

De nombreux amendements ont porté sur la mission « relations avec les collectivités locales ». L'article 74 fusionnant les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL), d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de politique de la ville (DPV) au sein d'un nouveau fonds d'intervention territoriale (FIT) a été supprimé. Par amendement, le gouvernement a proposé d'attribuer aux maires une prime de 500 euros, conformément aux engagements pris par le Premier ministre.

La hausse de 13 % des crédits de la Défense a largement été approuvée. Ceux de l'aide médicale d'État ont été réduits de 200 millions d'euros, contre l'avis du gouvernement.



Une fiscalité du patrimoine à réformer estime le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) (source : vie-publique.fr)



Plus de 113 milliards d'euros de recettes en 2024, soit près de 4 % du PIB, mais une fiscalité « complexe », « peu efficace » et « inégalitaire » selon le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO). L'actuelle fiscalité du patrimoine pose beaucoup de questions. Mais quelles sont les marges d'évolution de ce système fiscal ?

L'imposition du patrimoine est restée assez stable depuis l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital et la transformation de l'impôt sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFI) en 2018. Sept ans après, le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), organe de la Cour des comptes, dresse le cadre d'une vaste réforme dans un rapport publié le 1^{er} décembre 2025.

Qu'est-ce que l'imposition du patrimoine aujourd'hui en France ?

La fiscalité du patrimoine représente celle touchant le patrimoine immobilier et mobilier sous ses trois formes : revenus, détention et transmission. Elle exclut l'impôt sur les sociétés. Ses 113,2 milliards d'euros de recettes fiscales, soit 3,9 % du PIB, se répartissent en 2024 entre 43 % sur les impôts touchant le revenu du capital, 31 % les transmissions et 25 % la détention de patrimoine. Mais, comme le note le CPO, ces recettes sont amputées de 20 milliards d'euros de dépenses fiscales.

[Faut-il réformer la fiscalité du patrimoine ? | vie-publique.fr](#)

Épargne réglementée : baisse du taux du Livret A en février

Le 1^{er} août 2025, le taux du Livret A évoluait à la baisse à 1,7 % et à compter du 1^{er} février 2026 il passera à 1,5 %.

Cette nouvelle baisse liée à la baisse de l'inflation remet en cause l'attractivité de ce placement dont le rendement se trouve diminué de moitié en l'espace d'un an (3 % en janvier 2025).

De quoi se tourner naturellement vers l'assurance vie !

N'hésitez pas à contacter les membres de notre équipe commerciale pour découvrir nos solutions d'assurance. Les prochaines élections sont les élections municipales.



Vie sociale

Anciens Présidents et anciens Premiers ministres : quelles sont les dépenses prises en charge ?

Le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a signé un décret qui supprime certains avantages accordés à vie aux anciens Premiers ministres. Quels sont ces avantages ? Quels sont les avantages accordés aux anciens présidents de la République ?

Le point en 3 questions :

1. Quel soutien matériel apporte l'État aux anciens présidents de la République ?

2. Quel soutien matériel apporte l'État aux anciens Premiers ministres ?

3. Quelle protection pour les anciens Présidents et anciens Premiers ministres ?

L'intégralité des éléments de réponse dans l'article complet : [Anciens Présidents et anciens Premiers ministres : quelles dépenses | vie-publique.fr](#)

Élections Municipales

Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Sauf situation particulière, la date précise d'une élection est fixée par le décret de convocation des électeurs.

2 articles pour mieux comprendre...



1) Populations de référence et élections municipales de 2026

L'Insee a publié le 18 décembre 2025 les populations de référence 2023, qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2026. La prise en compte de la population municipale concerne l'organisation des communes : dotations de l'État, conditions d'implantation des pharmacies, constitution de communautés d'agglomération, nombre de conseillers municipaux.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié le 18 décembre 2025 les chiffres des populations de référence 2023. Ces populations entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Elles ont pour date de référence statistique le 1^{er} janvier 2023. Le décret authentifiant ces chiffres a été publié au Journal officiel du 28 décembre 2025.

La publication revêt cette année une importance particulière, puisque les populations de référence des communes au 1^{er} janvier 2023 dans les limites territoriales des communes au 1^{er} janvier 2025 déterminent le nombre de conseillers municipaux à élire lors des élections municipales de 2026.

Populations légales ou populations de référence ?

Le terme de populations de référence se substitue à l'ancien terme de populations légales, utilisé jusqu'aux populations 2021, selon une recommandation de l'Autorité de la statistique publique du 14 juin 2024.

La fin de l'exception pour les communes de moins de 1 000 habitants, mais des dérogations

Les maires sont élus par les conseillers municipaux, eux-mêmes élus par les habitants d'une commune. On entend par population municipale les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire d'une commune.

À partir des élections municipales de 2026, la loi du 21 mai 2025 étend le scrutin de liste proportionnel aux communes de moins de 1 000 habitants. Les listes de ces communes devront respecter la parité.

La loi prévoit cependant des dérogations afin de tenir compte des spécificités des communes de moins de 1 000 habitants. Les listes sont considérées comme complètes dès lors qu'elles comptent jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif théorique du conseil municipal.

Conseil municipal et listes paritaires dans les communes de moins de 1 000 habitants

	Commune de moins de 100 habitants	Commune de 100 à 499 habitants	Commune de 500 à 999 habitants
Effectif légal du conseil municipal	7	11	15
Nombre de candidats par liste paritaire	Entre 5 et 9 candidats	Entre 9 et 13 candidats	Entre 13 et 17 candidats

Source : [ministère de l'intérieur](#)

Les décès plus nombreux que les naissances pour une large partie du territoire

Selon l'Insee, la France (hors Mayotte) compte 68 094 000 habitants au 1^{er} janvier 2023. La population continue d'augmenter au même rythme entre 2017 et 2023 qu'entre 2012 et 2017 (+0,39 % par an). Cela représente un gain moyen de 262 000 habitants par an.

Populations des régions en vigueur au 1^{er} janvier 2026

Mise à jour : décembre 2025

Date de référence statistique : 1^{er} janvier 2023

Champ : France hexagonale, départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, limites territoriales en vigueur au 1^{er} janvier 2025

Carte : [Vie-publique.fr](#) / DILA

Source : [Insee, Recensement de la population 2023](#).

[Télécharger les données](#) (créé avec [Datawrapper](#))

Nouveauté : les décès sont plus nombreux que les naissances pour une large partie du territoire.

La contribution du solde naturel à la croissance de la population française passe de +0,34 % par an entre 2012 et 2017 à +0,15 % par an entre 2017 et 2023. Seul l'urbain densément peuplé connaît un solde naturel nettement positif. La population est stable dans cinq régions (Hauts de France, Grand Est, Normandie, Bourgogne Franche Comté et Centre Val de Loire).

Population de référence : les chiffres pour 2026

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 (hors Mayotte).



Source : INSEE, décembre 2025

Élections Municipales (suite)

2) Au-delà d'un nombre de démissions en hausse, le mandat de maire entre pénibilité et attachement

Le nombre moyen de maires démissionnaires a triplé sur les trois derniers mandats. Mais le phénomène touche à peine 1,3 % du total des maires. Simple effet du vieillissement des maires, tâches trop lourdes ou citoyens de plus en plus exigeants, voire agressifs ? Quelles réalités se cachent derrière ces démissions ?

Sommaire

1. La question des démissions
2. Un mandat de plus en plus difficile à exercer
3. Le mandat de maire : entre mal-être et attachement à la fonction

Les maires sont un des piliers de la démocratie en France. Très nombreux (35 000), ils maillent le territoire de leur présence et de leur engagement, souvent intense et le plus souvent quasi-bénévole. Dans un contexte de défiance sans précédent des citoyens à l'égard du personnel politique, les

maires incarnent une légitimité de proximité et sont la seule catégorie d'élu qui conserve une certaine confiance de la part des Français selon l'Observatoire de la démocratie de proximité - AMF-Cevipof/Sciences Po (Martial Foucault, « Le maire, figure de confiance dans une démocratie fragmentée », 2025).

Ce pôle de stabilité républicaine semble néanmoins vaciller. Depuis des années et, plus particulièrement depuis les élections municipales de 2020, des enquêtes universitaires et journalistiques soulignent la dégradation des conditions d'exercice de ce mandat. Les démissions des maires et la violence dont ils font l'objet défraient la chronique. La charge de maire est de plus en plus chronophage tandis que les moyens financiers des mairies se restreignent. Le spectre d'une crise des vocations semble se lever.

Les démissions des élus prête à des interprétations multiples qui amènent à beaucoup de prudence. Si la pénibilité de fonction de maire s'est accentuée, la fonction reste très convoitée et source de gratifications.

Article complet : [Démissions des maires un mandat entre pénibilité et attachement | vie-publique.fr](#)

Un salarié peut-il reporter des jours de congés payés pour cause de maladie ? (source : service-public.gouv.fr)

Report des jours de congés payés qui coïncident avec un arrêt maladie

Dès lors qu'un salarié placé en arrêt maladie pendant ses congés payés a notifié à son employeur son arrêt, il a le droit au report de ces jours de congé. La Cour de cassation a mis le droit français en conformité avec le droit européen dans son arrêt du 10 septembre 2025

Le report des congés payés du salarié en arrêt maladie dépend de la période de l'arrêt, **avant le départ en congé ou pendant les congés payés**. Nous vous présentons les informations à connaître.

Avant : Le salarié qui tombe malade pendant une période de congé annuel peut demander le report des jours de congés annuels qui coïncident avec le congé de maladie.

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) considère que le congé annuel payé a pour but de permettre au travailleur de se reposer et de disposer d'une période de détente et de loisirs.

Le droit au congé annuel payé diffère en cela du droit au congé de maladie.

Le congé de maladie a pour but de permettre au travailleur de se rétablir d'une maladie engendrant une incapacité de travail.

En conséquence, la CJUE considère qu'un travailleur qui est en congé de maladie pendant une période de congé



annuel a le droit de demander à prendre son congé annuel à une autre période que celle coïncidant avec le congé de maladie.

Pendant : Le salarié qui tombe malade pendant une période de congé annuel peut demander le report des jours de congés annuels qui coïncident avec le congé de maladie.

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) considère que le congé annuel payé a pour but de permettre au travailleur de se reposer et de disposer d'une période de détente et de loisirs.

Le droit au congé annuel payé diffère en cela du droit au congé de maladie.

Le congé de maladie a pour but de permettre au travailleur de se rétablir d'une maladie engendrant une incapacité de travail.

En conséquence, la CJUE considère qu'un travailleur qui est en congé de maladie pendant une période de congé annuel a le droit de demander à prendre son congé annuel à une autre période que celle coïncidant avec le congé de maladie.

Voir l'[article complet](#).

Optimum Gestion Financière - Bilan 2025 et perspectives 2026

L'économie a de nouveau démontré sa capacité d'absorption des chocs

Malgré de fortes perturbations, la croissance mondiale 2025 s'est révélée conforme aux prévisions établies en début d'année. L'instauration de droits de douane *réiproques*, lors du « *Liberation Day* » le 2 avril, n'a pas étouffé l'activité. La prévision originelle du *FMI* s'est réalisée en dépit de l'offensive protectionniste. La signature d'accords commerciaux plus avantageux que les menaces initiales et l'anticipation des acteurs économiques (accélération des échanges commerciaux, gestion des stocks) expliquent en partie cette résilience. Par ailleurs, le boom de l'intelligence artificielle a soutenu la croissance américaine, grâce à une hausse des investissements. Toutefois, des signes de ralentissement apparaissent, notamment sur le marché de l'emploi américain, où le taux de chômage s'est dégradé à 4,6 % en novembre, contre 4,1 % fin 2024.

Une inflation maîtrisée

De même, les répercussions sur les prix à la consommation sont restées contenues :

- L'inflation de la zone euro s'établit à 2,0 % en décembre, en ligne avec la cible de la BCE.
- Les États-Unis connaissent une hausse des prix à la consommation plus élevée (2,7 % en décembre), mais en recul par rapport au début d'année.

Cette désinflation a permis aux banques centrales de graduellement assouplir leur politique monétaire, respectivement 3 et 4 baisses de taux aux États-Unis et en Europe en 2025. Les obligations, fortement représentées dans le profil *Prudence*, offrent des taux de rendement attractifs (supérieur à 3 %) comparativement à l'inflation et à la baisse de la rémunération de l'épargne réglementaire.

2025 : l'année des banques et de la défense en Europe

Dans ce contexte mouvant, les marchés actions et obligataires ont délivré des performances positives. Nos stratégies ont connu une contre-performance en 2025, du fait de notre préférence pour les entreprises de très forte qualité, c'est-à-dire celles avec des bilans solides, une forte rentabilité et en croissance. Les valeurs bancaires et les sociétés du secteur de la défense, absentes de notre stratégie européenne, ont en revanche significativement progressé sur l'année, respectivement grâce à la pentification de la courbe des taux et la forte hausse des budgets de dépenses militaires. L'équipe de gestion élargit son approche afin de rééquilibrer le portefeuille entre différents styles d'investissement, tout en conservant une attention à la solidité des entreprises sélectionnées.

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre d'achat, de vente, de souscription ou de services financiers, ni une sollicitation d'une offre d'achat de quelques produits d'investissement que ce soit. Tout investissement comporte des risques. Ce document ne tient pas compte des circonstances particulières propres à tout destinataire individuel auquel cette communication a été envoyée et ne doit pas être invoqué pour prendre une décision d'investissement. Chaque personne est invitée à lire le prospectus du fonds d'investissement envisagé avant toute décision d'investissement.

OPTIMUM VIE S.A.
94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

OPTIMUM.

Assurance

Réassurance vie

Actuariat conseil

Gestion d'actifs

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

Performances nettes de frais de gestion (%)	2025	2024	2023
Profil Prudence	-1,2	3,9	8,1
Profil Équilibré	-2,2	4,5	9,8
Profil Diversifié	-3,5	5,3	10,0
Profil Dynamique	-4,1	6,2	13,1
Optimum Actions	-8,3	3,2	12,8
Optimum Actions Internationales	-0,1	9,4	14,0
Optimum Actions Canada (R)	-0,8	15,2	11,5
Optimum Patrimoine	-3,5	5,3	10,0
Optimum Obligations	1,1	1,8	4,8

Au 26 décembre 2025

Décrochage du billet vert au profit de l'or

Le protectionnisme américain, les baisses de taux de la Fed et les préoccupations géopolitiques et budgétaires ont pesé sur le dollar américain, qui a perdu 13 % face à l'euro en 2025. Ce repli du dollar a défavorisé la performance d'*Optimum Actions Internationales*, majoritairement investi sur les actions américaines. Ces mêmes facteurs ont propulsé le prix de l'or sur de nouveaux sommets. Le secteur aurifère a doublé en 2025, sa meilleure performance depuis au moins 30 ans.

Des signaux rassurants pour 2026

L'actualité chargée de ce début de l'année 2026, avec la capture de *Nicolas Maduro* au Venezuela, les visées expansionnistes américaines sur le Groenland, les manifestations en Iran et encore l'incertitude politico-budgétaire française, rappelle l'importance de la diversification, spécifiquement géographique. Celle-ci permet de mieux absorber les fluctuations des prix des matières premières, auxquelles l'Europe reste dépendante, ainsi que les risques politiques et budgétaires nationaux. Néanmoins, plusieurs éléments plaident pour une nouvelle expansion des marchés financiers en 2026 :

- L'économie européenne devrait accélérer grâce au plan de relance allemand ;
- L'inflation est sous contrôle en zone euro ;
- Les résultats des entreprises restent bien orientés ;
- La Fed devrait poursuivre ses baisses de taux directeurs.

Vous trouverez également « le mot du gérant » sur le site d'[Optimum gestion Financière](#)

[optimumvie.com](#)
[optimumvie.com/linkedin](#)

